

Nouvelles modalités de fonctionnement du service de prêt de jeux et de jouets de la Ludothèque de Sainte-Foy

CARTE D'UTILISATEUR DES SERVICES DE LA LUDOTHÈQUE

1. Les résidents de la ville de Québec qui souhaitent utiliser les services de la Ludothèque de Sainte-Foy, doivent se procurer leur carte de la Bibliothèque de Québec au comptoir d'accueil d'une bibliothèque. Les modalités d'abonnement sont disponibles au www.bibliothequedequebec.qc.ca.
2. Chaque personne qui utilise les services de la Ludothèque de Sainte-Foy doit **TOUJOURS** avoir sa carte d'abonné de la bibliothèque en main pour pouvoir emprunter des jeux ou jouets à la ludothèque. La Bibliothèque de Québec demeure propriétaire de la carte d'abonnement émise. La carte d'abonnement de la Bibliothèque de Québec est personnelle, non transférable et sera exigée pour toutes les transactions d'emprunt. Elle peut être exigée pour certains services, localement. L'utilisateur qui a oublié sa carte peut obtenir une carte d'un jour au coût de 1 \$ sur présentation d'une pièce d'identité. Toutefois, la carte n'est pas nécessaire si l'abonné désire simplement fréquenter sa bibliothèque.
3. Une personne non-résidente de la Ville de Québec peut être membre annuel de la Ludothèque et ne pas être abonnée à la Bibliothèque de Québec; le tarif annuel à la Ludothèque sera majoré de 50% (politique de la ville de Québec) et une *carte spéciale de non-résident* lui sera fournie par la Ludothèque de Sainte-Foy.

LOCATION DE JEUX, JOUETS ET MATÉRIEL LUDIQUE

1. Une personne qui souhaite devenir membre annuel de la Ludothèque de Sainte-Foy doit se présenter au comptoir de la ludothèque sur nos heures d'ouverture avec sa carte d'abonné de la bibliothèque de la ville de Québec et nos tarifs et modalités lui seront présentés par le personnel de la ludothèque.
2. Une personne qui ne souhaite pas devenir membre annuel de la Ludothèque de Sainte-Foy, mais qui est un abonné de la Bibliothèque de Québec, peut louer des jeux ou jouets à la ludothèque, moyennant des frais de location à l'unité de 4,50\$. Ce dernier devra toujours avoir en main sa carte de la bibliothèque de Québec pour emprunter des jeux. Il pourra aussi emprunter des malles de jeux thématiques au coût de 10,00\$ l'unité et des costumes d'Halloween ou déguisements pour enfants au coût de 4,50\$ l'unité.
3. Les jeux doivent toujours être rapportés à la Ludothèque de Sainte-Foy durant les heures d'ouverture. <http://www.ludosaintefoy.org/>
4. Pour les membres annuel de la Ludothèque, un (1) renouvellement de prêt de jeux ou jouets est possible gratuitement en ligne par le biais de votre dossier d'utilisateur via le catalogue en ligne *Astrolabe* de la Bibliothèque de Québec ou sur place.
5. Pour les locations à l'unité, un (1) renouvellement de prêt de jeux ou jouets est seulement possible sur place et de nouveau le coût de 4,50\$ sera réclamé.
6. La réservation de jeux, jouets, costumes ou déguisements n'est pas possible.

7. La réservation de malles de jeux est possible, pour tous nos utilisateurs, en téléphonant à la ludothèque sur les heures d'ouverture: 418-641-6301 poste 4081 ou sur place à notre comptoir de prêt.
8. Pour les membres annuels de la Ludothèque de Sainte-Foy qui veulent emprunter un jeu de la collection de la ludothèque et jouer sur place, c'est gratuit. Pour les non membres de la Ludothèque de Sainte-Foy, ils doivent déposer en garantie à la ludothèque une preuve d'identité avec photo et payer 2\$ par jeu ou jouet emprunté pour jouer sur place.

FRAIS ET AMENDES

1. Les frais associés à l'adhésion des membres annuels de la Ludothèque de même que ceux liés à la location des jeux et jouets à l'unité, malles, déguisements, etc. sont payables SEULEMENT au comptoir de la ludothèque.
2. La Ludothèque de Sainte-Foy est responsable de la facturation lors de pertes ou de bris.
3. Les frais pour pièces perdues ou manquantes, les jeux et jouets retournés abîmés, etc. sont uniquement perçus à la ludothèque au moment du retour du matériel ludique.
4. Les frais de retards liés à un dossier d'abonné peuvent être payés dans n'importe quelle bibliothèque du réseau ou au comptoir de la ludothèque.
5. Le maximum de frais admissibles dans un dossier d'abonné est de 20\$. Cette somme doit être remboursée à la bibliothèque ou à la ludothèque pour rendre actif un dossier d'abonné de la Bibliothèque de Québec.

PLATEFORME INTERNET

1. Il est possible de consulter son dossier d'utilisateur et la collection de la Ludothèque de Sainte-Foy à distance via le catalogue en ligne *Astrolabe* de la Bibliothèque de Québec.
2. Les emprunts de jeux et jouets de la collection de la Ludothèque de Sainte-Foy de même que ceux liés à la collection de la Bibliothèque de Québec sont enregistrés dans le même dossier d'utilisateur de la Bibliothèque de Québec.